



Déclaration de la CGT Educ'action au CTM 11 mars 2015

Les politiques d'austérité ne cessent de nourrir et d'aggraver la crise.

Le chômage et les emplois précaires touchent désormais plus de cinq millions de nos concitoyens.

L'accentuation et la généralisation des attaques portées contre l'action publique de l'État et des collectivités territoriales corrélées à la réforme territoriale ouvrent une nouvelle séquence de la réforme de l'État qui risque d'organiser des abandons, des privatisations et des transferts de politiques publiques.

Dans le même temps, des milliers d'emplois publics sont supprimés et le travail et les qualifications des personnels ne sont pas reconnus par le Gouvernement qui maintient, depuis 2010, le gel de la valeur du point d'indice.

La CGT réaffirme qu'il est possible, nécessaire et juste, de mobiliser les richesses produites pour créer des emplois, financer l'action publique et revaloriser le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Pour cela, il faut un changement des politiques initiées par le gouvernement et le patronat.

Il faut créer les conditions d'un rapport de force unitaire le plus large possible, pour permettre la prise en compte de nos propositions et imposer une autre répartition des richesses.

Le processus de mobilisation interprofessionnelle initié par la CGT, FO, Solidaires et la FSU est une première étape dans sa construction.

C'est la raison pour laquelle nous appelons les personnels de notre ministère à faire grève, le 9 avril 2015 et à manifester pour obtenir du gouvernement des réponses à leurs revendications.

Nous tenons aussi à poser quelques questions et à faire part de nos interrogations sur quelques points à cette séance du comité technique ministériel.

Tout d'abord, en termes de fonctionnement nous nous étonnons que des informations sur la réforme du collège soient rendues publiques par voie de presse avant même son passage en conseil des ministres et avant que les instances représentatives des personnels et les organisations syndicales qui y siègent ne soient informées.

Nous réitérons aussi notre demande d'information sur l'impact de la réforme territoriale sur le fonctionnement des services déconcentrés de l'éducation nationale, là encore, dans la presse, nous avons pu apprendre que des rencontres entre recteurs se sont produites dans le cadre de la future application de cette réforme.

Nous souhaitons savoir si des décisions ont été prises et avoir des précisions sur le calendrier d'application des éventuels processus en cours dans notre ministère.

En ce qui concerne l'application de la loi Sauvadet, nous avons noté un problème majeur à l'occasion des annonces des résultats des concours réservés, d'après nos observations, au moins 1 000 postes ne seront pas pourvus cette année. Nous faisons malheureusement le constat que les difficultés des deux premières sessions n'ont pas été résorbées.

Face à cette situation inadmissible, nous souhaitons que soit réuni au plus vite le groupe de suivi pour avoir un échange plus approfondi sur cette question.

Nous souhaitons évoquer, à ce comité technique ministériel, la situation de nos collègues assistantes sociales dont les missions ont été abordées dans le cadre d'un groupe de travail des chantiers métiers.

Notre organisation syndicale considère que les moyens attribués aux services sociaux de l'Éducation nationale ne permettent pas à nos collègues d'assurer leurs missions.

Les 50 postes qui viennent d'être créés ne suffiront pas à couvrir tous les établissements du second degré. Rien n'est prévu à ce jour pour le service social des Personnels et pour le service social étudiant qui relève de la négociation avec chaque directeur d'université dans un cadre d'emploi précaire.

Alors que le ministère considère que l'action quotidienne des services sociaux de l'Éducation nationale est prioritaire, dans la pénurie actuelle, la couverture en plus de 350 réseaux du premier degré n'est pas possible.

Nous demandons à la ministre de rétablir au plus vite le dialogue avec nos collègues assistantes sociales et de prendre en compte leurs légitimes revendications.